

PROJET DE DELIBERATION DU CONSEIL



n° 2025-3084

Conseil du 17 novembre 2025

Commission pour avis : finances, institutions, ressources et organisation territoriale

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) :

Objet : **Débat d'orientations budgétaires (DOB) 2026 - Tous budgets**

Service : Délégation Pilotage ingénierie administrative et financière - Direction Finances et contrôle de gestion

Mesdames et messieurs,

Je vous propose d'accepter le projet de délibération qui suit :

L'article L 3661-4 du code général des collectivités territoriales (CGCT), nouvellement codifié à l'article L 1612-26 à compter de l'exercice budgétaire 2026, dispose que la présentation des orientations budgétaires de la Métropole de Lyon doit intervenir dans un délai de 10 semaines précédant l'examen du budget.

Ainsi, le Président de la Métropole présente au Conseil un rapport sur les orientations budgétaires de l'exercice, les engagements pluriannuels envisagés, la structure et l'évolution des dépenses et des effectifs ainsi que sur la structure et la gestion de la dette.

Ce rapport précise, notamment, l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail.

Il fait l'objet d'une transmission au représentant de l'État dans le département, d'une publication et d'un débat au Conseil métropolitain dont il est pris acte par une délibération spécifique. Ce rapport fait l'objet d'une mise en ligne sur le site internet www.grandlyon.com après adoption, par le Conseil, et dans les conditions prévues par décret en Conseil d'État ;

Vu le rapport social unique 2024 présenté en comité social territorial du 7 juillet 2025 ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission finances, institutions, ressources et organisation territoriale ;

DELIBERE

Prend acte de la présentation, au titre de l'exercice 2026, du rapport d'orientations budgétaires et du débat développé à cette occasion.

Lyon, le 29 octobre 2025.

Le Président,